

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 198

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la seconde phrase de l'alinéa 157, après la première occurrence du mot :

« mise »

insérer les mots :

« sur le marché ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.